



Fiche de données de sécurité

Copyright,2020, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	30-7591-8	Numéro de version:	2.00
Date de révision:	07/09/2020	Annule et remplace la version du :	15/12/2016

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

KIT COLLE PARE BRISE PN 50318

Numéros d'identification de produit

FC-1100-7297-0

7000033207

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Réparation des pare-brises.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX

Téléphone: 01 30 31 61 61

E-mail: tfr@mmm.com

Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

20-1581-6, 38-9114-0

Information de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles ::

SGH02 (Flamme) | SGH07 (Point d'exclamation) | SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Contient:

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Copolymère de 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène ; diisocyanate de toluylène; Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate; Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène; Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; Butanone; Di-isocyanate d'hexaméthylène; Isocyanate de polyméthylène polyphénylène; Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210A Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261A Eviter de respirer les vapeurs.
P280E Porter des gants de protection.

Intervention ::

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds)

Raison de la révision:

Kit : numéros des FDS composant le kit - L'information a été modifiée.
Étiquette: Ingrédients CLP - composants du kit - L'information a été ajoutée.
Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.
Étiquette: Précaution CLP - Eliminage - L'information a été supprimée.
Étiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.



Fiche de données de sécurité

Copyright,2020, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	38-9114-0	Numéro de version:	1.03
Date de révision:	07/09/2020	Annule et remplace la version du :	10/12/2018

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

Numéros d'identification de produit

UU-0092-9933-8

7100154591

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	tfr@mmm.com
Site internet	http://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles ::

SGH02 (Flamme) | SGH07 (Point d'exclamation) | SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Butanone	78-93-3	201-159-0	40 - 60
Copolymère de 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène ; diisocyanate de toluylène	26426-91-5		5 - 10
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9		4 - 8
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	28182-81-2	500-060-2	1 - 5
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.		905-806-4	1 - 5
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	202-966-0	< 3
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8	< 0,1
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	209-544-5	< 0,06

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210A Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261A Eviter de respirer les vapeurs.
 P280E Porter des gants de protection.

Intervention ::

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P261A Eviter de respirer les vapeurs.
 P280E Porter des gants de protection.

Intervention ::

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

9% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

12% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par inhalation inconnue.

Contient 17% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Butanone	78-93-3	201-159-0		40 - 60	Liq. inflam. 2, H225; Irr. des yeux 2, H319; STOT SE 3, H336; EUH066
Acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	01-	10 - 15	Liq. Inflamm. 3, H226;

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

			2119485493-29		STOT SE 3, H336; EUH066
Copolymère de 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène ; diisocyanate de toluylène	26426-91-5			5 - 10	Irr. des yeux 2, H319; Sens. cutanée 1, H317
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9			4 - 8	Tox. aigüe 4, H332; Irr. de la peau 2, H315; Irr. des yeux 2, H319; Sens. resp. 1, H334; Sens. cutanée 1, H317; Carc. 2, H351; STOT SE 3, H335; STOT RE 2, H373
COPOLYMERE DE L'ACIDE ADIPIQUE,DU 1,4-BUTANEDIOL,DU MDI ET DU NEOPENTYLGLYCOL	56815-45-3			1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	28182-81-2	500-060-2		1 - 5	Tox. aigüe 4, H332; Sens. cutanée 1, H317; STOT SE 3, H335
Alkyl isocyanate silane	Confidentiel			1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Noir de carbone	1333-86-4	215-609-9		1 - 5	Substance avec une limite d'exposition professionnelle
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.		905-806-4		1 - 5	Carc. 2, H351 Tox. aigüe 4, H332; Irr. de la peau 2, H315; Irr. des yeux 2, H319; Sens. resp. 1, H334; Sens. cutanée 1, H317; STOT SE 3, H335; STOT RE 2, H373
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9		1 - 5	Liq. Inflamm. 3, H226 STOT SE 3, H336
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	219-784-2		< 3	Lésions oculaires 1, H318
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	202-966-0		< 3	Tox. aigüe 4, H332; Irr. de la peau 2, H315; Irr. des yeux 2, H319; Sens. resp. 1, H334; Sens. cutanée 1, H317; Carc. 2, H351; STOT SE 3, H335; STOT RE 2, H373 - Nota 2,C
4-Toluènesulfonamide	70-55-3	200-741-1		< 1,3	Substance non classée comme dangereuse
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8		< 0,1	Sens. Resp.1A, H334; Sens. de la peau 1A, H317; STOT SE 3, H335 - Nota 2 Tox. aigüe 1, H330; Tox. aigüe 4, H302; Corr. cutanée 1C, H314; Lésions oculaires 1, H318
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	209-544-5		< 0,06	Tox. aigüe 1, H330; Irr. de la peau 2, H315; Irr. des yeux 2, H319; Sens. Resp.1A, H334; Sens. de

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

					la peau 1A, H317; Carc. 2, H351; STOT SE 3, H335; Tox.aquatique chronique 3, H412 - Nota C
--	--	--	--	--	--

Note: Toute entrée dans la colonne # CE qui commence avec le numéro 6, 7, 8 ou 9 est un numéro provisoire de la liste fournie par l'ECHA en attendant la publication du numéro officiel de l'inventaire CE de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Hydrocarbures
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Cyanure d'hydrogène
Oxydes d'azote.
Oxydes de soufre

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et

surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Verser une solution décontaminante pour les isocyanates (90% eau, 8% ammoniacque concentré et 2% de détergent) et laisser réagir pendant 10 minutes, ou verser de l'eau et laisser réagir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbant. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Ne pas fermer pendant 48 heures. Nettoyer les résidus avec de l'eau et du détergent. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.1 mg/m ³ (0.01 ppm); VLCT (15 minutes): 0.2 mg/m ³ (0.02 ppm)	Risque d'allergie cutanée. Cancérogène de catégorie 3.i
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VLEPs France	VME(8 hours):275 mg/m ³ (50 ppm);VLE(15 minutes):550 mg/m ³ (100 ppm)	la peau
Acétate de n-butyle	123-86-4	VLEPs France	VLEP (8 heures) = 710 mg/m ³ (150 ppm); VLCT (15 minutes) = 940 mg/m ³ (200 ppm)	
Noir de carbone	1333-86-4	VLEPs France	VLEP (8 heures): 3.5 mg/m ³	
Homopolymère du 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	28182-81-2	VLEPs France	VLCT (15 minutes): 1 mg/m ³	
diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.08 mg/m ³ (0.01 ppm); VLCT (15 minutes): 0.16 mg/m ³ (0.02 ppm).	Risque d'allergie cutanée. Cancérogène de catégorie 3.i
Butanone	78-93-3	VLEPs France	VLEP (8 heures) contraignante: 600 mg/m ³ (200ppm); VLCT (15 minutes) contraignante: 900 mg/m ³ (300 ppm).	la peau
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.075 mg/m ³ (0.01 ppm); VLCT (15 minutes): 0.15 mg/m ³ (0.02 ppm).	Risque d'allergie respiratoire

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélèvement	Valeur	Mentions additionnelles
Butanone	78-93-3	IBE France	Butanone	Urine	EOS	2 mg/l	

IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)

EOS : En fin de poste

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est

pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Caoutchouc butyle	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier en caoutchouc butyle

Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Apparence

Etat physique:

Liquide

Couleur

Noir

Odeur

Cétones.

Valeur de seuil d'odeur

Pas de données de tests disponibles.

pH

Non applicable.

Point/intervalle d'ébullition:	79 °C
Point de fusion:	<i>Non applicable.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	-8 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>]
Température d'inflammation spontanée	> 200 °C
Limites d'inflammabilité (LEL)	1,8 % en volume
Limites d'inflammabilité (UEL)	11,5 % en volume
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité relative	0,9 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Hydrosolubilité	Modérée
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité de vapeur	2,8 [<i>Réf. Standard :Air=1</i>]
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Viscosité	10 mPa-s
Densité	0,9 g/ml

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

étincelles et / ou flammes

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Alcools

Amines

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la

section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut être nocif en cas d'inhalation. Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouffures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement. Effets respiratoires : Les signes et les symptômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Effets respiratoires : Les signes et les symptômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Information complémentaire:

Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.20 - 50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Butanone	Cutané	Lapin	LD50 > 8 050 mg/kg
Butanone	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 34,5 mg/l
Butanone	Ingestion	Rat	LD50 2 737 mg/kg
Acétate de n-butyle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Acétate de n-butyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 1,4 mg/l
Acétate de n-butyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 20 mg/l
Acétate de n-butyle	Ingestion	Rat	LD50 > 8 800 mg/kg
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Noir de carbone	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
COPOLYMERE DE L'ACIDE ADIPIQUE,DU 1,4-BUTANEDIOL,DU MDI ET DU NEOPENTYLGLYCOL	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
COPOLYMERE DE L'ACIDE ADIPIQUE,DU 1,4-BUTANEDIOL,DU MDI ET DU NEOPENTYLGLYCOL	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cutané	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,3 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Rat	LD50 7 010 mg/kg
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Jugement professionnel	LC50 estimé à 1 - 5 mg/l
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
4-Toluènesulfonamide	Cutané		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
4-Toluènesulfonamide	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 28,8 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Rat	LD50 8 532 mg/kg
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Cutané	Rat	LD50 > 7 000 mg/kg
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,124 mg/l
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 0,124 mg/l
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Ingestion	Rat	LD50 710 mg/kg
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Souris	LC50 0,12 mg/l
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Cutané	Lapin	LD50 > 9 400 mg/kg
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,35 mg/l
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Butanone	Lapin	Irritation minimale.
Acétate de n-butyle	Lapin	Irritation minimale.
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Classification officielle	Irritant
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phénylène et Diisocyanate de méthylène diphényle.	Classification officielle	Irritant
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Lapin	Moyennement irritant
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	Lapin	Irritation minimale.
4-Toluènesulfonamide	Lapin	Aucune irritation significative
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Lapin	Corrosif
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Lapin	Irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Butanone	Lapin	Irritant sévère
Acétate de n-butyle	Lapin	Irritant modéré
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Classification officielle	Irritant sévère
Copolymère de 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène ; diisocyanate de toluylène	Lapin	Irritant sévère
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phénylène et Diisocyanate de méthylène diphényle.	Classification officielle	Irritant sévère
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant sévère
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Lapin	Corrosif

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	Lapin	Moyennement irritant
4-Toluènesulfonamide	Lapin	Aucune irritation significative
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Lapin	Moyennement irritant
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Lapin	Corrosif
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acétate de n-butyle	Multipl espèces animales.	Non-classifié
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Classifica tion officielle	Sensibilisant
Copolymère de 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène ; diisocyanate de toluylène	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phénylène et Diisocyanate de méthylène diphényle.	Classifica tion officielle	Sensibilisant
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classifica tion officielle	Sensibilisant
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cochon d'Inde	Non-classifié
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Multipl espèces animales.	Sensibilisant
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Homme et animal	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Humain	Sensibilisant
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phénylène et Diisocyanate de méthylène diphényle.	Humain	Sensibilisant
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Humain	Sensibilisant
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	Compos ants similaires	Non-classifié
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Homme et animal	Sensibilisant
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Humain	Sensibilisant

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Butanone	In vitro	Non mutagène
Acétate de n-butyle	In vitro	Non mutagène
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phénylène et Diisocyanate de méthylène diphényle.	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

		données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	In vivo	Non mutagène
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	In vitro	Non mutagène
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	In vivo	Non mutagène
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	In vitro	Non mutagène
Di-isocyanate d'hexaméthylène	In vitro	Non mutagène
Di-isocyanate d'hexaméthylène	In vivo	Non mutagène
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Butanone	Inhalation	Humain	Non-cancérogène
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phénylène et Diisocyanate de méthylène diphényle.	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Noir de carbone	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	Rat	Non-cancérogène
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Inhalation	Homme et animal	Non-cancérogène
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Ingestion	Multipl es espèces animales.	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction
Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Butanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 8,8 mg/l	Pendant la grossesse
Acétate de n-butyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 7,1 mg/l	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de n-butyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 7,1 mg/l	avant l'accouplement et pendant la gestation
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phénylène et Diisocyanate	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

de méthylène diphenyle.					
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogénèse
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	1 génération
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	1 génération
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 3 000 mg/kg/day	Pendant l'organogénèse
4-Toluènesulfonamide	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 21,6 mg/l	Pendant l'organogénèse
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 0,002 mg/l	7 semaines
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,002 mg/l	7 semaines
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 0,014 mg/l	4 semaines
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 0,002 mg/l	2 génération
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 0,002 mg/l	2 génération
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Butanone	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Butanone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Butanone	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Butanone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	Non applicable
Butanone	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	LOAEL 1 080 mg/kg	Non applicable

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

Acétate de n-butyle	Inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 2,6 mg/l	4 heures
Acétate de n-butyle	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Acétate de n-butyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Acétate de n-butyle	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.		NOAEL Non disponible	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	sang	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Butanone	Cutané	Système nerveux	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	31 semaines
Butanone	Inhalation	Foie Rénale et / ou de la vessie Coeur Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique système immunitaire muscles	Non-classifié	Rat	NOAEL 14,7 mg/l	90 jours
Butanone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL Non disponible	7 jours
Butanone	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 173 mg/kg/day	90 jours
Acétate de n-butyle	Inhalation	Système olfactif	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,4 mg/l	14 semaines
Acétate de n-butyle	Inhalation	Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Lapin	NOAEL 7,26 mg/l	13 jours
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Coeur Système endocrin os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	28 jours
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	Inhalation	système immunitaire sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,084 mg/l	2 semaines
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 16,2 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Système olfactif	Non-classifié	Souris	LOAEL 1,62 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	sang	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 16,2 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	44 jours
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,002 mg/l	3 semaines
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,0014 mg/l	4 semaines
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,0012 mg/l	2 années
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,002 mg/l	7 semaines
Di-isocyanate d'hexaméthylène	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,001 mg/l	90 jours
Diisocyanate de 4-méthylm-phénylène	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL 0 mg/l	Exposition professionnelle

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées

par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Butanone	78-93-3	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	2 993 mg/l
Butanone	78-93-3	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	2 029 mg/l
Butanone	78-93-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	308 mg/l
Butanone	78-93-3	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Effet concentration 10%	1 289 mg/l
Butanone	78-93-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	100 mg/l
Acétate de n-butyle	123-86-4	Crustacées	Expérimental	48 heures	Concentration létale 50%	32 mg/l
Acétate de n-butyle	123-86-4	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	18 mg/l
Acétate de n-butyle	123-86-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	674,7 mg/l
Acétate de n-butyle	123-86-4	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	Effet concentration 50%	72,8 mg/l
Copolymère de 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène ; diisocyanate de toluylène	26426-91-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Puce d'eau	Estimé	24 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	134 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	370 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	100 mg/l
COPOLYMERE DE L'ACIDE ADIPIQUE,DU 1,4-BUTANEDIOL,DU MDI ET DU NEOPENTYLGLYCOL	56815-45-3		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Alkyl isocyanate silane	Confidentiel		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Noir de carbone	1333-86-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	28182-81-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	28182-81-2	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	28182-81-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Effet concentration 10%	370 mg/l
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	905-806-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>1 640 mg/l
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	905-806-4	Puce d'eau	Estimé	24 heures	Effet concentration 50%	129,7 mg/l
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	905-806-4	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	>1 000 mg/l
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	905-806-4	Algues vertes	Estimé		NOEL	1 640 mg/l
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	905-806-4	Puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	10 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Carpe commune	Expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	55 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Autres crustacées	Expérimental	48 heures	Concentration létale 50%	324 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	350 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	130 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	>=100 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	24 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	10 mg/l
4-Toluènesulfonamide	70-55-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	170 mg/l
4-Toluènesulfonamide	70-55-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	210 mg/l
4-Toluènesulfonamide	70-55-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	7,7 mg/l
4-Toluènesulfonamide	70-55-3	Puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	49 mg/l
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	Algues vertes	Estimé	96 heures	Effet concentration 50%	14,8 mg/l
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	Poisson Medaka (Oryzias latipes)	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	71 mg/l
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	Puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	27 mg/l
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	10 mg/l
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	Puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	4,2 mg/l
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	Algues vertes	Estimé	96 heures	Effet concentration 50%	9,54 mg/l
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	Puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	1,6 mg/l
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	392 mg/l
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	Crustacées	Estimé	14 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	0,8 mg/l
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	Poisson Medaka (Oryzias latipes)	Estimé	28 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	40,3 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Butanone	78-93-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	98 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301D
Acétate de n-butyle	123-86-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	98 % en poids	OCDE 301D
Copolymère de 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène ; diisocyanate de toluylène	26426-91-5	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	<2 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Isocyanate de polyméthylène	9016-87-9	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en	0 % en poids	OCDE 301C

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

polyphénylène				oxygène		
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	87.2 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
COPOLYMERE DE L'ACIDE ADIPIQUE,DU 1,4-BUTANEDIOL,DU MDI ET DU NEOPENTYLGLYCOL	56815-45-3	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Alkyl isocyanate silane	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	28182-81-2	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	7.7 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	28182-81-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	1 % en poids	Autres méthodes
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	905-806-4	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	6.5 heures (t 1/2)	Autres méthodes
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	37 % en poids	Autres méthodes
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	20 heures (t 1/2)	Autres méthodes
4-Toluènesulfonamide	70-55-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	86 % en poids	OCDE 301D
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	5 minutes (t 1/2)	Autres méthodes
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	82 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301D
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.27 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	5 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	Estimé Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Butanone	78-93-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.29	Autres méthodes
Acétate de n-butyle	123-86-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.78	Autres méthodes
Copolymère de 1,6- diisocyanate d'hexaméthylène ; diisocyanate de toluylène	26426-91-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Estimé BCF-Carp	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	Autres méthodes
Acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.36	Autres méthodes
COPOLYMERE DE L'ACIDE ADIPIQUE,DU 1,4-BUTANEDIOL,DU MDI ET DU NEOPENTYLGLYCOL	56815-45-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Alkyl isocyanate silane	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymère du Hexaméthylène Diisocyanate	28182-81-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'- méthylène diphenyle, Isocyanate de o-(p- isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphenyle.	905-806-4	Expérimental BCF- Carp	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OCDE 305E
[3-(2,3- Epoxypropoxy)propyl]trim éthoxysilane	2530-83-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle	101-68-8	Expérimental BCF- Carp	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OCDE 305E
4-Toluènesulfonamide	70-55-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.6	Autres méthodes
Di-isocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.02	Autres méthodes
Diisocyanate de 4-méthyl- m-phénylène	584-84-9	Estimé BCF-Carp	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<50	OECD 305C-Bioaccum degré de poisson

12.4. Mobilité dans le sol:

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

UU-0092-9933-8

ADR/RID: UN1866, Resine en solution, quantité limitée, 3., II, (E), Classification code ADR : F1.

CODE IMDG: UN1866, RESIN SOLUTION, 3, II, IMDG-Code segregation code: NONE, LIMITED QUANTITY, EMS: FE,SE.

ICAO/IATA: UN1866, RESIN SOLUTION, 3., II .

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange****Cancérogénicité**

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Carc. 2	Classification 3M Selon le règlement CE N° 1272/2008
Isocyanate de polyméthylène polyphénylène	9016-87-9	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

3M Primaire pare brise 1 étape PN 58012

Réaction de masse de Diisocyanate de 4,4'-méthylène diphényle, Isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle et Diisocyanate de méthylène diphényle.	905-806-4	Carc. 2	Classification du fournisseur selon le Règlement 1272/2008/EEC Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1 Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	Carc. 2	
Diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Tableau des maladies professionnelles

62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 5: Feu - Moyens d'extinction (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.

Section 9: Couleur - L'information a été ajoutée.

Section 9: Odeur - L'information a été ajoutée.

Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été supprimée.

Section 11: Toxicité aiguë (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Les effets sur la santé (Informations supplémentaires) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

Section 12: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.

Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été supprimée.

Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été ajoutée.

Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
- L'information a été modifiée.

Section 16: Disclaimer UK - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr



Fiche de données de sécurité

Copyright,2020, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	20-1581-6	Numéro de version:	5.09
Date de révision:	07/09/2020	Annule et remplace la version du :	29/06/2020

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

COLLE PARE-BRISE RAPIDE P/N 08613, 08628, 08629.

Numéros d'identification de produit

FI-3000-0039-0

7000077206

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	tfr@mmm.com
Site internet	http://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles ::

SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	202-966-0	0,1 - 0,5

MENTIONS DE DANGER:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261A Eviter de respirer les vapeurs.

Intervention ::

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/ internationale.

39% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 21% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Prépolymère polyuréthane	64298-75-5	500-159-0		30 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	293-728-5		15 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Noir de carbone	1333-86-4	215-609-9		10 - 30	Substance avec une limite d'exposition professionnelle
Kaolin, calciné	92704-41-1	296-473-8		5 - 15	Substance non classée comme dangereuse
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8		< 3	Tox.aspiration 1, H304 Tox. aquatique chronique 2, H411 Liq. Inflamm. 3, H226; Irr. de la peau 2, H315; STOT SE 3, H336
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	202-966-0		0,1 - 0,5	Tox. aigüe 4, H332; Irr. de la peau 2, H315; Irr. des yeux 2, H319; Sens. resp. 1, H334; Sens. cutanée 1, H317; Carc. 2, H351; STOT SE 3, H335; STOT RE 2, H373 - Nota 2,C
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	219-784-2		< 0,2	Lésions oculaires 1, H318
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	211-670-0		< 0,1	Tox. aigüe 2, H330; Tox. aigüe 3, H301; Tox. aigüe 4, H312; Corr. cutanée 1B, H314; Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372; Aquatique aigüe 1, H400,M=10; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

5.3. Conseils aux pompiers:

En cas d'incendie grave et si le produit peut se décomposer thermiquement totalement, porter un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient homologué pour le transport par les Autorités compétentes, mais ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter une augmentation de la pression. Nettoyer les résidus. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter l'inhalation des vapeurs pendant la polymérisation. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.1 mg/m ³ (0.01 ppm); VLCT (15 minutes): 0.2 mg/m ³ (0.02 ppm)	Risque d'allergie cutanée. Cancérogène de catégorie 3.i
Noir de carbone	1333-86-4	VLEPs France	VLEP (8 heures): 3.5 mg/m ³	

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d'exposition
/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Fournir une extraction appropriée des émissions pendant la polymérisation à chaud. Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Caoutchouc nitrile.	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier en Nitrile

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est demandé. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Apparence

Etat physique:

Solide

Couleur

Noir

Aspect physique spécifique::

Pâte

Odeur

Légère odeur

Valeur de seuil d'odeur

Pas de données de tests disponibles.

pH

Non applicable.

Point/intervalle d'ébullition:

≥ 192 °C

Point de fusion:

Pas de données de tests disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):

Non classifié

Dangers d'explosion:

Non classifié

Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	>= 70 °C [Méthode de test: Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	>= 200 °C
Limites d'inflammabilité (LEL)	0,6 % en volume
Limites d'inflammabilité (UEL)	7 % en volume
Pression de vapeur	Pas de données de tests disponibles.
Densité relative	1,2 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	Pas de données de tests disponibles.
Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas de données de tests disponibles.
Taux d'évaporation:	Pas de données de tests disponibles.
Densité de vapeur	6 [Réf. Standard :Air=1]
Température de décomposition	Pas de données de tests disponibles.
Viscosité	Pas de données de tests disponibles.
Densité	1,2 g/cm ³ [@ 20 °C]

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils	Pas de données de tests disponibles.
Teneur en matières volatiles:	2,5 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Accélérateurs.
Poudre d'aluminium ou de magnésium et conditions de température et cisaillement élevées.
Alcools
Métaux alcalins
Amines
Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants forts.
Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Non spécifié
Dioxyde de carbone	Non spécifié
Cyanure d'hydrogène	Non spécifié
Oxydes d'azote.	Non spécifié

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouffures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Information complémentaire:

Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Cutané	Rat	LD50 > 1 055 mg/kg
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Rat	LD50 > 15 825 mg/kg
Noir de carbone	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Kaolin, calciné	Cutané		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Kaolin, calciné	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation -	Rat	LC50 > 3 mg/l

COLLE PARE-BRISE RAPIDE P/N 08613, 08628, 08629.

	Poussières/ Brouillards (4 heures)		
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cutané	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,3 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Rat	LD50 7 010 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Homme et animal	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Moyennement irritant
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Lapin	Aucune irritation significative
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Lapin	Moyennement irritant
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant sévère
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Cochon d'Inde	Non-classifié
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Sensibilisant
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Humain	Sensibilisant

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	In vitro	Non mutagène
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	In vivo	Non mutagène
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Noir de carbone	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Cutané	Souris	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 530 mg/kg/day	1 génération
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 530 mg/kg/day	1 génération
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogénèse
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	1 génération
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	1 génération
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 3 000 mg/kg/day	Pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
-----	-------	--------------------	--------	------------	---------------	--------------------

COLLE PARE-BRISE RAPIDE P/N 08613, 08628, 08629.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 490 mg/kg/day	90 jours
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Ingestion	Coeur Système endocrinien os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/day	28 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Prépolymère polyuréthane	64298-75-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour			

COLLE PARE-BRISE RAPIDE P/N 08613, 08628, 08629.

			la classification			
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	>100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Kaolin, calciné	92704-41-1	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	2 500 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 10%	41 mg/l
Kaolin, calciné	92704-41-1	Truite arc-en-ciel	Estimé	30 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	>100 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	1 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	2 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Puce d'eau	Estimé	48 heures	Niveau d'effet 50%	1,4 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	1 mg/l
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	0,48 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	24 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	10 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Carpe commune	Expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	55 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Autres crustacées	Expérimental	48 heures	Concentration létale 50%	324 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	350 mg/l
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Concentration sans effet observé (NOEC)	130 mg/l

COLLE PARE-BRISE RAPIDE P/N 08613, 08628, 08629.

[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	>=100 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Algues	Expérimental	96 heures	Effet concentration 50%	0,043 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	0,84 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Poisson Medaka (Oryzias latipes)	Expérimental	28 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	1,8 mg/l
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEC)	0,015 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Prépolymère polyuréthane	64298-75-5	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	49 % en poids	
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Kaolin, calciné	92704-41-1	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	20 heures (t 1/2)	Autres méthodes
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	6.5 heures (t 1/2)	Autres méthodes
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	37 % en poids	Autres méthodes
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Modélé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	12.7 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	5.5 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Prépolymère polyuréthane	64298-75-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acides sulfoniques, alcanes en C10-21, esters de phényle.	91082-17-6	Expérimental BCF-Carp	36 jours	Facteur de bioaccumulation	56-212	
Noir de carbone	1333-86-4	Données non	N/A	N/A	N/A	N/A

COLLE PARE-BRISE RAPIDE P/N 08613, 08628, 08629.

		disponibles ou insuffisantes pour la classification				
Kaolin, calciné	92704-41-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Expérimental BCF-Carp	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OCDE 305E
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FI-3000-0039-0

Non réglementé pour le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

<u>Ingrédient</u>	<u>Numéro CAS</u>
Dichlorure de dibutylétain	683-18-1

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Tableau des maladies professionnelles

25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr